



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....34  
Votants.....34

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame la Maire**

**Délibération numéro :**  
**2020/072**

**Désignation des  
représentants de la Ville à la  
Commission Locale  
chargée d'évaluer les  
transferts de charge à la  
Communauté de  
Communes**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 22 juillet 2020, que  
la convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 9 juillet 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en son article L.2121-21, le vote a lieu à bulletin secret sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'un vote à bulletin public.

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, cette commission examine l'attribution de la dotation de compensation de chaque Commune membre du groupement en fonction du montant des charges transférées. Elle se réunit particulièrement au moment de chaque transfert de compétence.

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté du 25 janvier 2000 et du 30 septembre 2008, la commission de transfert de charges est composée de 2 représentants de la Communauté : son Président et le Vice-Président délégué aux finances et de 3 représentants de la Ville de Millau et 1 représentant de chaque autre commune ainsi que leurs suppléants,

Vu la délibération de la ville de Millau n°42/2000 en date du 16 mars 2000 créant La Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges à la Communauté de Communes.

Considérant que toutefois le nombre de représentants de la Ville de Millau est demeuré inchangé à 3 membres.

**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corinne MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Bérénice LACAN, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Philippe RAMONDENC

**PROCURATIONS** : Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant que suite au renouvellement des instances communales, il convient de désigner les représentants de la Ville qui seront amenés à siéger au sein de cette commission. Ils devront être choisis parmi les délégués communautaires.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. **DE DECIDER A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER** à l'élection, selon le mode de scrutin à bulletin secret de l'article L.2121-21 alinéa 2,
2. **DE DESIGNER** à la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges à la Communauté de Communes les représentants de la Ville suivants :

**Titulaires :**

1. Martine BACHELET
2. Michel DURAND
3. Philippe RAMONDENC

**Suppléants :**

1. Marie-Eve PANIS
  2. Séverine PEYRETOU
  3. Daniel DIAZ
3. **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

